

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 1730**présenté par
M. Dussopt
-----**ARTICLE 2**

À l'alinéa 25, substituer à la référence :

« L. 4251-12 »

la référence :

« L. 4251-12-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence à la suite d'une modification opérée par amendement en commission.